# 

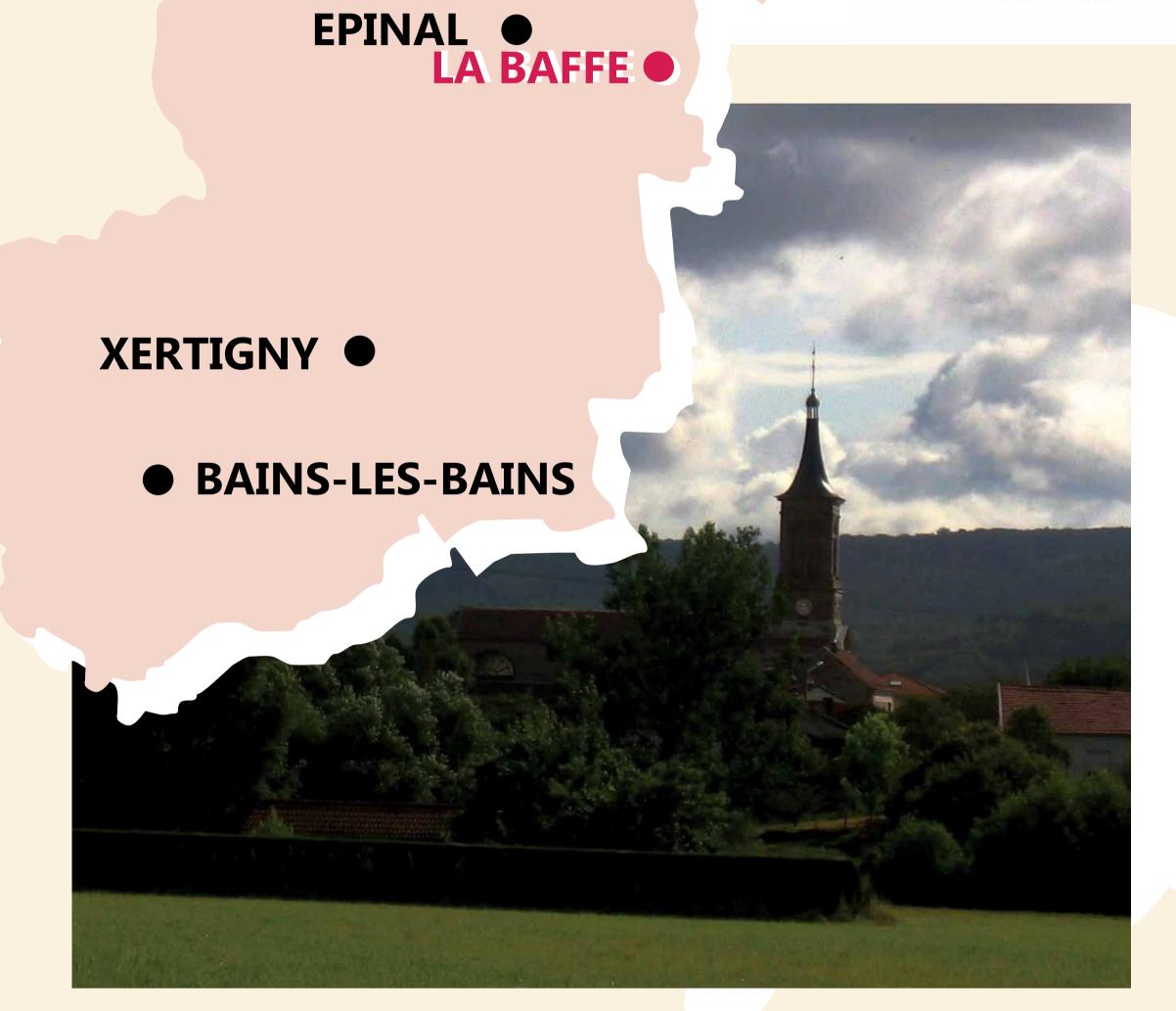
Catégorie: Commune de moins de 1000 habitants



THAON-LES-VOSGES



## La Baffe récompensée pour sa démarche globale



Les priorités de la commune sont les suivants :

Rechercher l'autonomie énergétique à partir d'énergies renouvelables produites avec le savoir-faire local.

Préserverl'espaceagricole en limitant l'urbanisation à l'enveloppe bâtie villageoise.

Rechercher la **mixité sociale** avec la volonté de créer du lien. Induire le financement des opérations par les économies générées avec l'objectif d'une **base fiscale faible**.

#### «Une nouvelle vision économpique est à créer.»

Promouvoir une économie locale fondée sur les **circuit courts** et un fonctionnement pragmatique : entreprises locales, bois d'oeuvre local (ex : bardage de la chaufferie réalisé avec du chablis de la forêt communal, scié sur la commune et posé par l'agent communal).

### Une restructuration de bourg alliant économie d'énergie, éco-mobilité & énergie renouvelable



ESPACE VERT PRESERVE A
AMENAGEMENT ULTERIEUR

NOUVELLE VOIRIE

JARDIN
MAIRIE

SALLE DIS
MARIAGES

MARIAGES

Plan de masse : Architecte Nicolas MIRE

Avec pour objectifs de gagner en fonctionnalité en regroupant ses 2 écoles, la commune a renforcé la centralité du village tout en privilégiant les modes doux en interdisant à la circulation une partie de l'accès au bâtiment. Le réaménagement de l'école a été

### Une opération totalement équilibrée par les économies générées

couplé à des travaux d'isolation à partir de ouate de cellulose d'Epinal et s'est accompagnée d'une réflexion sur le mode de chauffage dans la continuité de sa Une chaufferie bois démarche globale.

100% renouvelable

L'intérêt de ll'initiative est en outre économique, puisque les économies générées sur la consommation énergétique et le prix des bus reliant les 2 anciennes écoles compensent les mensualités du prêt nécessaire à l'opération.



Une 1e dans les Vosges, la chaudière d'appoint est également alimentée par du granulé de bois.

Le Palmarès Climat est une des actions financées dans le cadre du

Plan Climat - Energie Territorial du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales. Son cofinancement est assuré par le partenariat suivant.









